

RECRUTEMENT DE PERSONNES HANDICAPEES

LA DOUANE OFFRE DES EMPLOIS CONTRACTUELS

La sélection s'effectue sur dossier et entretien. Les emplois sont de nature administrative. Les candidats doivent détenir, un niveau, un titre, un diplôme ou une expérience reconnue équivalente au niveau requis. Les agents recrutés par cette voie ont vocation à être titularisés au terme du contrat d'une durée d'un an.

1. NOMBRES DE CONTRATS PROPOSÉS :

→ **5 contrats de catégorie A** (inspecteur – Diplôme de niveau II) implantés dans l'une des Directions régionales relevant des Directions interrégionales des douanes de :

- Bordeaux (DI de Bordeaux – 1 quai de la douane – 33064 Bordeaux Cedex) - 1 contrat
- Dijon (DI de Dijon – 6 rue Nicolas Berthot – 21033 Dijon) – 1 contrat.
- L'Ile-de-France (DI d'Ile-de-France – 14 rue Yves Toudic, 75010 Paris) – 1 contrat.
- Nantes (DI de Nantes – 7 place Mellinet, 44184 Nantes) – 1 contrat.
- La Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (18-22 rue de Charonne – BP 529 – 75528 Paris Cedex 11) – 1 contrat.

→ **3 contrats de catégorie B** (contrôleur – Bac) implantés dans l'une des Directions régionales relevant des Directions interrégionales des douanes de :

- L'Ile-de-France (DI d'Ile-de-France – 14 rue Yves Toudic, 75010 Paris) – 1 contrat.
- Marseille (DI de Marseille - 48 avenue Robert Schuman, 13224 Marseille cedex 2) – 1 contrat
- la Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP – 11 avenue Jean Millet – 59203 Tourcoing) – 1 contrat

→ **1 contrat de catégorie C** (agent de constatation de 2^{ème} classe – pas de condition de diplôme) implanté au sein de la Direction interrégionale des douanes de Rouen (DI de Rouen - Hotel des douanes, 13 avenue du Mont Riboudet, 76022 Rouen).

2. DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES :

Les dossiers de candidatures devront comprendre une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie de la carte d'identité, des diplômes lorsqu'ils sont exigés, un engagement sur l'honneur de l'absence d'inscription de condamnation pénale au bulletin n°2 du casier judiciaire ainsi qu'un justificatif indiquant que le candidat relève bien de l'une des catégories ci-après :

- ✓ travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (ex-COTOREP) ;
- ✓ victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente ;
- ✓ titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise d'au moins les 2/3 la capacité de travail ou de gain ;
- ✓ Certains bénéficiaires des emplois réservés : anciens militaires et assimilés (victimes civiles de la guerre, sapeurs pompiers volontaires victimes d'un accident ou atteints d'une maladie contractée en service ou à l'occasion du service, victimes d'acte de terrorisme,... leurs conjoints leurs enfants) titulaires d'une pension militaire d'invalidité (art. L. 394, 395 et 396 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre) ;
- ✓ titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée aux sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- ✓ titulaires de la carte d'invalidité ;
- ✓ titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Ils devront être déposés au plus tard le **1^{er} février 2012** au service du personnel de la direction dont l'adresse est indiquée ci-dessus entre parenthèses.

Attention : ce recrutement n'est pas ouvert aux personnes déjà fonctionnaires.